



Rapport annuel

au 30 septembre 2024

LBPAM ISR ACTIONS 80

Part C, Part D, Part S

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

Actions internationales

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

CLASSIFICATION

Actions internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double:

- chercher à offrir, sur la période de placement recommandée supérieure à cinq ans dans le cadre du PEA, une performance supérieure à l'indice composite: 80 % MSCI EMU DNR + 10% Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities + 10% €STR Capitalisé, et un portefeuille diversifié exposé, pour sa plus grande part aux marchés d'actions tout en profitant des opportunités présentées par d'autres classes d'actifs; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

L'action du gérant vise à tirer parti de ces classes d'actifs pour rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés financiers internationaux sur la période de placement recommandée.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle son indice composite 80 % MSCI EMU DNR + 10% Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities + 10% €STR Capitalisé. La gestion est discrétionnaire: les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de l'indicateur de référence mais de manière non exclusive de telle sorte que l'écart de composition ou de suivi de l'OPC avec son indicateur de référence seront limités.

L'indice MSCI EMU (Union économique et monétaire européenne) Net Return EUR est représentatif des 240 principales valeurs de la zone euro. La performance de cet indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur. Il utilise le cours de clôture. L'indice présenté est consultable dans www.msci.com.

L'indice Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities, calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires à taux fixe émis en euros, de toutes maturités

L'indicateur de référence du marché monétaire est l'€STR capitalisé. L'€STR est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro. Il est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu.

L'évolution de ces indices peut présenter selon les cycles boursiers de fortes divergences.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

La stratégie d'investissement du FCP consiste à construire un portefeuille exposé aux marchés d'actions et aux marchés de taux. La répartition entre classes d'actifs est établie conformément à l'objectif de gestion, dans le but de rechercher une valorisation à long terme, l'exposition actions du FCP ne pouvant excéder 85 % de l'actif net, ni être inférieure à 70 % de l'actif net.

Les expositions actions et taux sont obtenues par des investissements en direct et/ou par le biais d'OPC et/ou par le biais d'instruments financiers dérivés tout en respectant un investissement de 75 % minimum en titres de sociétés et en parts ou actions d'OPC éligibles au PEA.

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer le seuil de sélectivité de 20 % imposé par le Label ISR, et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR.

A/ Pour la poche « titres vifs » (titres détenus en direct dans le FCP)

Pour les titres détenus en direct, l'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice MSCI EMU DNR¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité à respecter.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple: qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple: démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir, en ce qui concerne la poche « titres vifs », une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse

¹ L'indice MSCI EMU (European Economic and Monetary Union) est un indice représentatif des sociétés de large et moyenne capitalisation des 10 pays développés de l'Union économique et monétaire européenne. Il couvre environ 85 % de la capitalisation boursière flottante de l'Union Economique et Monétaire Européenne. L'indice MSCI EMU inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice MSCI EMU est calculé et publié par son administrateur Morgan Stanley Capital International. L'indice MSCI EMU est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.msci.com>. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

(hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière de la poche « titres vifs » du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note (également dite de « score moyen ») qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

B/ Pour la poche « OPC »

S'agissant des OPC détenus par le FCP, l'Univers d'Analyse est constitué des OPC ayant reçu le Label ISR français ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20 % de leur univers d'investissement après élimination des moins bonnes notations extra-financières ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des valeurs les moins bien notées ainsi qu'un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90 % en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du placement collectif.

La Société de Gestion adopte une gestion socialement responsable dans la sélection et le suivi des OPCVM et FIA composant le portefeuille du FCP qui lui permettent d'accéder, via ces OPC, à la méthode de gestion ISR élaborée par LBP AM, ainsi qu'à d'autres approches, et de participer indirectement au financement des entreprises qui développent des services et produits pour répondre aux enjeux du développement durable ou qui ont les meilleures pratiques en matière de gestion de l'environnement, social ou de gouvernance. Le FCP investit ainsi dans une sélection de fonds « ISR » qui financent des émetteurs (sociétés ou États) ou investissent dans des entreprises ayant les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale ou de gouvernance. Plus précisément, dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), les entreprises ne sont plus uniquement jugées sur leur capacité à générer du profit mais aussi sur leur aptitude à préserver les ressources naturelles pour les générations futures, améliorer les conditions de travail de leurs salariés et développer des relations équilibrées avec l'ensemble de leurs partenaires (clients, fournisseurs, actionnaires, société civile). Ces critères ne pouvant s'apprécier que sur le long terme, la gestion ISR s'inscrit dans une perspective de long terme.

a) Stratégie ISR des OPC gérés par la Société de Gestion – Pour chaque OPC qu'elle gère, la Société de Gestion définit un Univers d'Analyse à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable et de définir une liste d'exclusions selon la méthodologie décrite ci-dessus pour la poche « titres vifs ».

L'approche ISR des OPC gérés par la Société de Gestion peut être de deux sortes: une approche d'exclusion et une deuxième approche dite de « score moyen » telles que décrites ci-après:

- Approche d'exclusion (approche dite aussi « en sélectivité », qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion): après application des deux filtres (comité d'exclusion et note quantitative), l'Univers d'Analyse est épuré de 20 % de valeurs sur la base de considérations extra-financières (valeurs les moins bien notées et/ou exclues), de manière à définir l'univers d'investissement ISR de l'OPC.
- Approche dite de « score moyen » (approche dite aussi en amélioration de note, qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, et telle que décrite supra pour la poche « titres vifs »).

En tout état de cause, et quelle que soit l'approche retenue, conformément au Label ISR, le portefeuille des OPC gérés par la Société de Gestion est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

- b) S'agissant des **OPC labellisés ISR gérés par d'autres sociétés de gestion**, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
- c) Enfin, le FCP pourra également investir dans la limite de **10 % de la poche « OPC » dans des OPCVM et FIA non labélisés**, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

1. Sur la base du double Univers d'Analyse défini pour le FCP, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières. Le processus d'investissement fait appel à différentes sources de valeur ajoutée :

- la recherche de performance par des stratégies entre les marchés est mise en œuvre selon les approches suivantes :
 - Les décisions concernant le choix de l'exposition aux différents marchés financiers, l'allocation géographique, l'allocation sectorielle au sein de chaque zone et l'exposition au change font appel à des analyses macro et microéconomiques. L'exposition actions du FCP ne peut excéder 85 % de l'actif net, ni être inférieure à 70 % de l'actif net.
 - Le recours à des modèles d'évaluation des marchés peut conduire à privilégier certains marchés ou secteurs qui apparaissent comme sous-évalués.
 - L'analyse des flux et la détection des phénomènes techniques de sur-achat ou de sur-vente peuvent conduire à prendre des positions opportunistes sur certains marchés ou secteurs.
 - Le FCP peut mettre en place ces stratégies d'ajustement de l'exposition par le biais d'instruments financiers dérivés.
- la recherche de performance, au sein des marchés, par la sélection des valeurs est mise en œuvre, soit par l'intermédiaire d'OPCVM ou fonds d'investissement dans lesquels le FCP est investi, soit par l'investissement en direct du FCP dans les valeurs.

Le recours à l'investissement dans des valeurs en direct ou par l'intermédiaire d'OPC sera effectué de façon opportuniste. Afin de créer de la valeur ajoutée, le FCP peut avoir recours à des fonds spécialisés sur des classes d'actifs (y compris l'immobilier, les obligations à haut rendement et le capital-risque), des zones géographiques, des secteurs ou des styles de gestion, ainsi qu'à des fonds d'investissement alternatifs.

Le risque associé à ces choix est pris en compte à chaque étape de la construction du portefeuille. La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés :

- **pour les titres en direct émis par les émetteurs privés et quasi-publics** : les titres en direct sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers Réduit ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers Réduit et de l'Univers d'Analyse de la poche « titres vifs », parmi les titres tels que les actions et/ou titres de créance principalement libellés en euro ou dans une devise d'un pays membre de l'OCDE et émis par les émetteurs publics, privés et/ou quasi-publics, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR et qu'ils disposent d'une note ISR meilleure que celle correspondant aux seuils fixés dans le cadre de l'approche afin d'assurer que la capacité de ces titres à déformer le calcul est limitée. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.
- **pour les OPC** :
 - Pour au moins 90 % de la poche OPC : parmi les OPC ayant reçu le Label ISR français ;
 - Pour moins de 10 % de la poche OPC : parmi des OPC non labellisés, voire qui ne respecteraient pas de critères d'investissement socialement responsable.

En tout état de cause, le portefeuille du FCP est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les OPC labellisés ISR et sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière (actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics)) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

En sa qualité de FCP éligible au PEA, le FCP est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA, en direct ou via des OPC eux-mêmes éligibles au PEA. Les émetteurs de titres éligibles au PEA ont établi leur siège social dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non-membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

■ Actions

Le choix des actions s'effectue en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés ainsi que des perspectives d'évolution de leurs zones géographiques et de leurs secteurs d'activité. La politique de gestion vise à sélectionner, dans chaque zone et chaque secteur d'activité, des titres dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs.

Le portefeuille du FCP est exposé directement ou indirectement dans la limite de 85 % sur les actions ou titres assimilés négociés sur des marchés réglementés de l'OCDE et émis par des émetteurs ayant leur siège social dans ces mêmes pays.

Sur opportunité, des investissements sur d'autres zones peuvent être réalisés. Les investissements sur les marchés émergents sont limités à 20 % de l'actif net.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, même si les grandes capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est supérieure 5 milliards d'euros au moment de l'achat) demeurent majoritaires dans le portefeuille. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

Le FCP pourra détenir, de manière accessoire, des valeurs non cotées.

■ Parts ou actions d'autres placements collectifs de droit français ou d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le portefeuille du FCP peut investir, jusqu'à 50 % de son actif, en parts ou actions d'OPCVM français ou européens ou de fonds d'investissement à vocation générale de droit français.

Dans la limite de 10 % de l'actif net, le FCP peut investir dans des actions ou parts de fonds de capital investissement, d'OPC investissant plus de 10 % en parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective, d'OPC nourriciers, de fonds professionnels à vocation générale, de fonds professionnels spécialisés, de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger répondant aux critères prévus aux articles R214-32-42 ou R214-13 du Code monétaire et financier ou de l'article 422-95 du règlement général de l'AMF, ainsi que des parts ou actions de fonds de fonds alternatifs. Le FCP peut recourir à des stratégies de gestion alternative dans la limite de 10 % de l'actif net.

Selon les stratégies, afin d'augmenter l'exposition aux actions, le FCP se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers²).

Sur opportunités, des investissements (via des OPC, ou en direct) peuvent être réalisés sur des valeurs de pays émergents, dans la limite de 20 % de l'actif net.

Les OPC dans lesquels investit le FCP peuvent être notamment exposés sur les marchés émergents, détenir directement ou indirectement des instruments de titrisation et/ou détenir des titres ayant une notation high yield.

Le FCP se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 50 % de son actif dans des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM et/ou des entités du groupe La Banque Postale et/ou des entités du groupe Natixis Investment Managers, ces OPC devant respecter la politique de gestion ci-dessus présentée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par le FCP et celles adoptées par le gérant des OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, le FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

² FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple: MSCI Europe, S&P 500, FTSE MTS 3-5 ...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

La sélection d'OPCVM et de fonds d'investissement non gérés par LBP AM ou une société liée repose sur une analyse quantitative des performances passées ainsi que sur une analyse qualitative de leurs processus d'investissement.

Le FCP peut investir en parts ou actions de fonds d'investissement de droit étranger domiciliés hors Europe dans la limite de 10 % de son actif net.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir, dans la limite de 25 % de l'actif net, dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire, libellés en euro ou dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé (y compris instruments de titrisation), sans répartition prédéfinie entre dette publique et dette privée.

Ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP.

Les titres retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade") en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par le FCP.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

2. Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps actions de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur les actions ou indices actions.
- Futures, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture ou d'exposition sur les devises.
- Swaps d'indices (dont la volatilité, l'inflation et les dividendes) à des fins de couverture ou d'exposition sur taux, actions et change: ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque lié à l'indice sur le portefeuille, d'augmenter l'exposition du portefeuille.
- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux.

L'ensemble de ces instruments est utilisé par la gestion afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux secteurs d'activités et zones géographiques, pour poursuivre l'objectif de gestion du FCP. Ces positions seront mises en œuvre dans le respect des règles d'exposition précédemment citées.

La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans un but de diversification et afin de créer de la valeur ajoutée, le FCP peut également investir, dans la limite de 10 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, etc.), sur taux, actions, change et indices.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie et dans le cadre de sa stratégie d'investissement, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

6. Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire) tels que décrits ci-dessus.

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières :

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité)
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification "Actions internationales". De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés internationaux.

Les principaux risques associés aux techniques employées auxquels s'expose directement ou indirectement l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque actions** : en raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser.
- **Risque de taux lié aux variations des taux d'intérêt** : en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des produits à taux fixe peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Par ailleurs, le FCP peut détenir directement ou indirectement des titres dont la notation est basse (obligations haut rendement ou "high yield") ou inexistante : ces titres présentent un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante.

- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents** : les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque de change** : il provient du risque de baisse des différentes devises des instruments financiers en portefeuille par rapport à la devise référence du portefeuille, l'euro. Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque spécifique aux instruments de titrisation (ABS...)** : pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans une optique de maîtrise de risque.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

- **Risques financiers liés aux placements sur des fonds d'investissement et à l'utilisation de stratégies de gestion alternative**: dans la mesure où certaines stratégies de gestion alternative peuvent s'exposer positivement ou négativement sur des actions ou des indices actions, elles induisent un risque actions supplémentaire. D'autres risques peuvent être générés par l'utilisation de ces stratégies de gestion alternative, comme le risque de taux, de volatilité, de crédit ou de change. Ces risques peuvent être pris directement ou indirectement via le recours à des OPCVM ou à des fonds d'investissement. Ces risques restent faibles en raison du caractère accessoire de ces placements.
- **Risque lié aux instruments non cotés**: ce risque provient du mode de valorisation et de la faible liquidité des instruments non cotés sur un marché réglementé. Ce risque reste accessoire.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation**: le FCP étant investi en instruments (dont les dérivés) indexés sur l'inflation, elle est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.
- **Risque lié aux investissements sur les petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat)**: l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du FCP plus importante et plus rapide.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

L'allocation de référence du FCP est composée de 80 % d'actions de la zone euro, 10 % d'Obligations Aggregate toutes maturités de la zone euro et 10 % de monétaire.

Conjoncture économique et financière

Durant le quatrième trimestre 2023, les statistiques ont montré que la santé de l'économie américaine demeurait excellente, mais que la conjoncture en zone euro continuait de se détériorer. La politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Après dix hausses de taux en quinze mois, la Banque centrale européenne a fait une pause dans son resserrement monétaire en octobre, même si la situation de l'inflation n'était pas encore conforme à son objectif. La Fed, qui avait également fait une pause en septembre, a réitéré cette position dans sa réunion de début novembre. Le contexte géopolitique s'est alourdi, avec la guerre entre Israël et le Hamas, et un possible embrasement du Proche-Orient. Le début de la saison de publication des résultats des entreprises a montré que la nervosité du marché s'était renforcée. Les bons chiffres ont été accueillis sans grande ferveur, alors que les déceptions ont été marquées par des chutes de cours parfois spectaculaires, notamment en Europe. En fin d'année 2023, les dernières statistiques publiées ont validé la poursuite de la décélération de l'inflation aux États-Unis et en Europe. Sans prendre de gants, la Banque centrale américaine a confirmé le pivot de sa politique monétaire, et a ouvert la voie vers trois baisses de taux en 2024. Plus prudente du fait d'une inflation un peu plus tenace, la Banque centrale européenne est restée sur sa politique de taux 'hauts pour longtemps', même si les investisseurs spéculaient déjà sur le calendrier et l'amplitude des futures baisses de taux en zone euro. Si le scénario de récession est toujours sur la table, les investisseurs ont préféré celui d'un atterrissage en douceur. Le contexte géopolitique, en Ukraine et plus récemment au Proche-Orient, n'a pas eu d'impact significatif sur les marchés. Dans cet environnement, les principaux actifs risqués ont connu un trimestre très favorable.

Au premier trimestre 2024, la politique monétaire est restée l'un des principaux points d'attention des investisseurs. Le statu quo, largement anticipé, de la Banque centrale européenne et de la Fed a été éclipsé par des spéculations sur leur futur calendrier de baisse des taux directeurs. Alors que les publications des statistiques ont montré que l'inflation ne baissait plus, la Banque centrale européenne a gardé les taux inchangés et a indiqué qu'elle resterait attentive à la progression des salaires et aux tensions géopolitiques. De son côté, la Fed a également fait part de sa volonté d'avoir des indicateurs supplémentaires sur le ralentissement de la hausse des prix pour entamer sa première baisse de taux. Par ailleurs, les conflits au Proche-Orient et les attaques en mer Rouge ont provoqué une forte hausse des prix du transport maritime. En fin de trimestre, les banquiers centraux ont communiqué des projections laissant entrevoir des baisses de taux au mois de juin prochain pour la Fed et la BCE. Ces éléments ont rassuré les investisseurs dont l'appétit pour le risque a augmenté. Du côté de la microéconomie, la saison des résultats a pris fin, et les marchés ont salué des profits dans l'ensemble largement supérieurs aux attentes, notamment pour les grandes entreprises européennes et américaines.

Au cours de deuxième trimestre 2024, la Banque centrale européenne s'est montrée rassurante en ouvrant la voie à une première baisse de ses taux directeurs en juin. Aux États-Unis, les dernières statistiques ont montré que l'inflation ne baisse plus, ce qui a provoqué une hausse de l'incertitude quant à la capacité de la Fed à baisser ses taux directeurs aussi rapidement et amplement que les investisseurs l'anticipaient. Ces divergences de trajectoire de politique monétaire ont renforcé la volatilité du marché obligataire. Côté géopolitique, le contexte fut un peu plus préoccupant. Début avril, les cours du pétrole ont fortement progressé à la suite de la montée des tensions entre Israël et l'Iran, avant de se dégonfler en fin de période, à la suite d'un apaisement des tensions au Moyen-Orient, mais l'incertitude demeure. En fin de trimestre, les investisseurs ont fait face à un regain de stress politique en Europe. La période d'incertitude ouverte en France à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale a installé un climat de nervosité, et a plombé le CAC 40® et les autres indices européens. L'écart entre le rendement de l'OAT française et celui du Bund allemand s'est fortement accentué. Du côté de la politique monétaire, la BCE a procédé, sans surprise, à une baisse de ses taux directeurs, tout comme ses homologues suisses et canadiennes. Outre-Atlantique, les statistiques ont montré des premiers signes de ralentissement de l'économie américaine, laissant entrevoir que la Fed pourrait assouplir sa politique monétaire dès l'automne.

Le troisième trimestre 2024 a été marqué par la baisse de l'incertitude politique en France post élections législatives, avec la potentielle formation d'un gouvernement de coalition ou technique. Aux États-Unis, les statistiques économiques du début de l'été ont renforcé la probabilité d'une prochaine baisse de taux de la Fed, ce qui apporté un fort soutien à la prise de risque des investisseurs. Sans surprise, la Banque centrale européenne a passé son tour

lors de sa réunion de politique monétaire de juillet. Du côté de la microéconomie, la météo s'est un peu assombrie sur les marchés, avec la saison des résultats des entreprises qui a engendré quelques prises de profits sur certains titres assez chers, notamment dans le segment technologique, mais également dans les secteurs du luxe et de l'automobile à la suite de publications jugées décevantes. Aux États-Unis, la tentative d'assassinat sur D. Trump et l'abandon de la candidature de J. Biden, en juillet, ont rebattu les cartes en vue de la prochaine élection présidentielle américaine, et ont apporté quelques rotations sectorielles sur les marchés Outre-Atlantique. Au cours du mois d'août, le climat autour des marchés est devenu plus nerveux. La dégradation du marché de l'emploi aux États-Unis a alimenté la crainte d'un atterrissage brutal de l'économie, et le spectre du retour de l'inflation sur fond de tensions au Proche-Orient a ajouté son lot d'incertitudes. La perspective d'un changement de politique monétaire au Japon a engendré un débouclage violent des stratégies de portage. Ce cocktail détonnant a fait plonger les marchés d'actions, baisser les rendements obligataires, et augmenter fortement la volatilité. Mais ces sources de stress ont été très rapidement écartées après la publication de statistiques macroéconomiques et microéconomiques porteuses, et après l'intervention du président de la Banque centrale américaine fin août ouvrant la porte à un adoucissement de sa politique monétaire. En septembre, la Fed a ainsi baissé de 0,50 % ses taux directeurs, et fait des projections de baisses de taux substantielles supplémentaires au cours des prochains mois. Cela a été nettement salué en bourse sur les deux rives de l'Atlantique. Du côté de la macroéconomie, l'inflation est restée sous contrôle aux États-Unis et en zone euro. En fin de trimestre, les imposantes mesures prises par Pékin pour soutenir la croissance et relancer le secteur immobilier ont eu pour effet un rebond spectaculaire des marchés chinois, et de manière indirecte une hausse des marchés exposés à la consommation chinoise, comme le luxe en Europe.

Finalement, sur l'exercice 2023- 2024, l'indice des emprunts obligataires d'États et entreprises de la zone euro sur les maturités 3- 5 ans progresse de + 7,5 %. Concernant le marché actions, la performance de l'indice de la zone euro, le MSCI EMU, est en hausse de + 20,3 %. L'indice du marché monétaire, ESTR, est à + 3,97 %.

Commentaire de gestion

Depuis le début de la période sous-revue, le portefeuille a maintenu une exposition aux marchés actions dans une fourchette comprise entre 78 % et 83 %. Les couvertures d'exposition ont été effectuées ponctuellement via la vente de contrats futures sur indice actions et/ou stratégies optionnelles.

Durant la période sous-revue, le fonds a privilégié les valeurs de qualité, avec un bon momentum de résultats ainsi que les valeurs peu risquées. Les secteurs qui ont le plus surperformé l'indice sont le secteur de l'immobilier (42 %), de la finance (34,76 %), et de la technologie (33,80 %).

Les secteurs qui ont le plus sous-performé l'indice sont le secteur de l'énergie (- 5,38 %), de la consommation de base (7,44 %) et de la santé (+ 8,53 %).

En termes de sélection de valeurs, les valeurs ayant contribué positivement à la performance ont été notamment Schneider Electric (+ 52 %), SAP (+ 68 %) et Publicis (+ 41 %). Les contributions négatives proviennent entre autres des valeurs suivantes: Kering (- 41 %) STMicroelectronics (- 41 %) et Repsol (- 20 %).

Concernant les investissements obligataires, compte tenu de nos anticipations de hausse des taux, le FCP a maintenu a réduit la sensibilité obligataire en fin d'année 2023. Cette sensibilité a été ensuite été relevée progressivement à partir du printemps, afin de profiter de niveaux de taux devenus à nouveau attractifs à moyen/long terme. À fin septembre 2024, cette sensibilité s'établissait à 0,7, soit 125 % de celle de l'allocation stratégique.

Enfin, sur l'ensemble de l'exercice, nous avons implémenté de façon opportuniste des stratégies optionnelles sur les taux à 10 ans allemands.

PERFORMANCES

L'indice de référence est 80% MSCI EMU dividendes nets réinvestis + 10% Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) + 10% ESTR Capitalisé

Performances	Fonds – Part C	Indice de référence
Sur 1 an	16,18 %	17,57 %
Sur 3 ans	14,15 %	18,10 %
Sur 5 ans	27,31 %	34,79 %

Performances	Fonds – Part S	Indice de référence
Sur 1 an	16,18 %	17,57 %
Sur 3 ans	14,14 %	18,10 %
Sur 5 ans	27,31 %	34,79 %

Performances	Fonds – Part D	Indice de référence
Sur 1 an	16,18 %	17,57 %
Sur 3 ans	14,15 %	18,10 %
Sur 5 ans	27,32 %	34,79 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	31 853 129,47	34 539 912,23	66 393 041,70
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	25 416 310,38	27 897 839,52	53 314 149,90
LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	3 652 984,00	4 463 820,35	8 116 804,35
ASML HOLDING NV NA EUR	317 141,77	2 070 889,05	2 388 030,82
L'OREAL FP EUR	625 153,34	1 619 886,68	2 245 040,02
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	109 510,91	1 914 403,54	2 023 914,45
VOLKSWAGEN AG-PREF GY EUR	824 542,82	900 672,64	1 725 215,46
C SX5E 2406 4500.000	1 415 000,00	302 743,00	1 717 743,00
SAP SE GY EUR	94 928,96	1 568 331,33	1 663 260,29
P SX5E 2409 4750.000	752 000,00	655 200,00	1 407 200,00

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 100,77 % selon la méthode de l'engagement,
- 98,53 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 78,18 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	0,73 %
Montant des titres engagés dans des opérations de prêt de titres	1 689 148 euros soit 0,72 % de l'actif net
Données sur la concentration	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prêt de titres	BOFA SEC EUR (51,80 %), T9-3001269 (37,6 %), SOCIETE GENERALE SA (10,6 %)
Données d'opération agrégées (opérations de prêts de titres)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Cash collateral en Euro
Échéance des titres sous-jacents	
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (51,80 %), France (37,6 %), France (10,6 %)
Règlement et compensation	Billatéral
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	1 424,58
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 %
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 22 950 euros (67 % des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 11 304 euros (33 % des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0000940454,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0000936536,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0010506063.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction:
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique. Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par:
 - Restitutions: reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion;
 - Malus: diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération: pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	187 008 466,59
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	187 008 466,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	43 579 404,91
OPC	40 852 004,91
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	2 727 400,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instrument financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	1 690 143,70
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	1 690 143,70
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	232 278 015,20
Créances et comptes d'ajustement actifs	6 012 016,21
Comptes financiers	193 431,48
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	6 205 447,69
Total de l'actif I+II	238 483 462,89

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	178 724 445,95
Report à nouveau sur revenu net	2 606 495,77
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	21 743 234,99
Résultat net de l'exercice	32 922 589,54
Capitaux propres I	235 996 766,25
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	235 996 766,25
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	2 101 777,82
Concours bancaires	384 918,82
Sous-total autres passifs IV	2 486 696,64
Total Passifs : I+II+III+IV	238 483 462,89

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	5 173 623,49
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	35 514,58
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	7 649,74
Sous-total produits sur opérations financières	5 216 787,81
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-12 612,95
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-169 991,00
Sous-total charges sur opérations financières	-182 603,95
Total revenus financiers nets (A)	5 034 183,86
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-3 562 674,99
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-3 562 674,99
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 471 508,87
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-68 158,40
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 403 350,47
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	10 811 454,24
Frais de transactions externes et frais de cession	-139 624,60
Frais de recherche	-43 205,75
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	10 628 623,89
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-556 360,92
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	10 072 262,97

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR		30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles		23 738 222,84
Ecart de change sur les comptes financiers en devises		11 677,17
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)		23 749 900,01
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)		-2 302 923,91
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)		21 446 976,10
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		0,00
Impôt sur le résultat V (*)		0,00
Résultat net I + II + III + IV + V		32 922 589,54

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- chercher à offrir, sur la période de placement recommandée supérieure à cinq ans dans le cadre du PEA, une performance supérieure à l'indice composite: 80% MSCI EMU DNR + 10% Bloomberg Euro-Aggregate All Maturities + 10% €STR Capitalisé, et un portefeuille diversifié exposé, pour sa plus grande part aux marchés d'actions tout en profitant des opportunités présentées par d'autres classes d'actifs; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

L'action du gérant vise à tirer parti de ces classes d'actifs pour rechercher la meilleure performance par une gestion discrétionnaire sur les marchés financiers internationaux sur la période de placement recommandée.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	253 838 330,23	276 253 116,99	205 787 040,34	232 719 638,06	235 996 766,25
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 C EN EUR					
Actif net	30 273 182,42	33 535 236,54	25 416 275,88	39 184 316,81	34 807 666,33
Nombre de titres	257 125,47628	230 288,56499	211 062,73552	273 867,92813	209 403,31874
Valeur liquidative unitaire	117,73	145,62	120,42	143,07	166,22
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,01	10,29	5,48	1,21	7,09
Capitalisation unitaire sur revenu	0,50	0,38	1,61	1,07	0,98
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 D EN EUR					
Actif net	211 069 402,20	229 581 779,28	170 290 462,59	182 283 654,12	190 416 962,24
Nombre de titres	2 266 512,41058	2 007 238,89484	1 812 143,62453	1 641 766,28351	1 485 148,11835
Valeur liquidative unitaire	93,12	114,37	93,97	111,02	128,21
Plus et moins- values nettes	0,63	8,72	13,01	13,96	20,11
Distribution unitaire sur revenu	0,71	0,75	0,60	0,71	0,80
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,30	0,19	0,19	0,00
Report à nouveau unitaire sur revenu	1,42	0,97	1,63	1,75	1,71
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 S EN EUR					
Actif net	12 495 745,61	13 136 101,17	10 080 301,87	11 251 667,13	10 772 137,68
Nombre de titres	103 656,26895	88 101,61226	81 755,98586	76 805,46831	63 293,18037
Valeur liquidative unitaire	120,54	149,10	123,29	146,49	170,19
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-2,06	10,53	5,61	1,24	7,26
Capitalisation unitaire sur revenu	0,51	0,39	1,64	1,10	1,01

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes

annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Evènements exceptionnels

La SICAV LBPAM ISR ACTIONS 80 a été absorbée par fusion absorption selon la méthode de l'addition des comptes par le FCP LBPAM ISR ACTIONS 80 le 14 octobre 2022 et les comptes présentés correspondent aux comptes du FCP. Les codes ISIN ayant été maintenus ainsi que la présentation des performances antérieures dans le cadre de la publication du rapport du groupe FROG (AMF AFG), les informations des exercices antérieurs sont celles de la SICAV et ont été maintenues.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé étranger sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
Les parts ou actions des fonds d'investissement sont évalués à la dernière valeur liquidative connue ou à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrats de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière, peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Prêts et emprunts de titres: les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension: les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation, pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
 - c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1er niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit précisée ci-dessus.

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Frais de gestion

1. Pour les actions C, D et S, le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,70 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
2. Pour les actions C, D et S, le taux global de frais de gestion (hors frais de transactions et de rétrocessions) est de 1.50 % TTC sur l'actif moyen annuel.
3. Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible. Le montant global des rétrocessions se décompose comme suit :
4. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
5. Les comptes annuels sont établis sur la base du dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de septembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part C et S	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	232 719 638,06
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 211 490,67
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-33 640 704,60
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 471 508,87
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	10 628 623,89
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	23 749 900,01
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-1 143 690,65
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	235 996 766,25

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 C		
Parts souscrites durant l'exercice	5 029,96577	788 420,16
Parts rachetées durant l'exercice	-69 494,57516	-11 073 686,91
Solde net des souscriptions/rachats	-64 464,60939	-10 285 266,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	209 403,31874	
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 D		
Parts souscrites durant l'exercice	7 116,53496	851 948,77
Parts rachetées durant l'exercice	-163 734,70012	-19 781 375,91
Solde net des souscriptions/rachats	-156 618,16516	-18 929 427,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 485 148,11835	
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 S		
Parts souscrites durant l'exercice	3 576,43528	571 121,74
Parts rachetées durant l'exercice	-17 088,72322	-2 785 641,78
Solde net des souscriptions/rachats	-13 512,28794	-2 214 520,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	63 293,18037	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR ACTIONS 80 C FR0000936536	Capitalisation	Capitalisation	EUR	34 807 666,33	209 403,31874	166,22
LBPAM ISR ACTIONS 80 D FR0000940454	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	190 416 962,24	1 485 148,11835	128,21
LBPAM ISR ACTIONS 80 S FR0010506063	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 772 137,68	63 293,18037	170,19

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 Pays-Bas +/-	Pays 4 Espagne +/-	Pays 5 Italie +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	187 008,47	68 151,99	46 202,36	27 927,72	15 818,49	15 518,67
Opérations temporaires sur titres	1 689,14	65,38	0,00	0,00	580,27	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	188 697,61					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	193,43	0,00	0,00	0,00	193,43
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-384,92	0,00	0,00	0,00	-384,92
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	-191,49

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-]3 - 6 mois] (*) +/-]6 - 12 mois] (*) +/-]1 - 3 ans] (*) +/-]3 - 5 ans] (*) +/-]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	193,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-384,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-191,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 AUD +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 096,93	732,55	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	34,54	23,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	109,25	60,54	0,00	12,71	10,94
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	-30,12	0,00	-3,47
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 240,72	816,09	-30,12	12,71	7,47

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
BOFA SECURITIES EUROPE SA	857,67	0,00
NATIXIS	645,75	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	186,72	0,00
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
	0,00	1 750,28

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010508440	AC.CAP.FD IV-GR.BUY OUT FCPR B	ACCESS CAPITAL PARTNERS	Private equity	France	EUR	10 400,00
FR0000994493	LBPAM ISR OBLI LONG TERME M FCP 5DEC	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Euro	France	EUR	22 082 463,00
FR001400FDS4	LBPAM ISR OBLIG JUILLET 2026 PART M	LBP AM	Obligations et autres titres de créance Internat.	France	EUR	2 717 000,00
FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	16 818 120,24
FR0012750461	OSTRUM SRI CASH Z	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	1 951 421,67
Total						43 579 404,91

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	5 930 444,50
	Souscriptions à recevoir	411,97
	Coupons et dividendes en espèces	69 959,60
	Autres créances	11 200,14
Total des créances		6 012 016,21
Dettes		
	Rachats à payer	47 923,55
	Frais de gestion fixe	297 937,80
	Collatéraux	1 750 279,31
	Autres dettes	5 637,16
Total des dettes		2 101 777,82
Total des créances et des dettes		3 910 238,39

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	559 242,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	6 868,44
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 834 527,35
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	34 274,96
Pourcentage de frais de recherche	0,02
PART LBPAM ISR ACTIONS 80 S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	168 905,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	2 062,35
Pourcentage de frais de recherche	0,02

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	2 065 500,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	2 065 500,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			24 799 463,00
	FR001400FDS4	LBPAM ISR OBLIG JUILLET 2026 PART M	2 717 000,00
	FR0000994493	LBPAM ISR OBLI LONG TERME M FCP 5DEC	22 082 463,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			24 799 463,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 403 350,47
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 403 350,47
Report à nouveau	2 606 495,77
Sommes distribuables au titre du revenu net	4 009 846,24

Part LBPAM ISR ACTIONS 80 C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	207 168,55
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	207 168,55
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	207 168,55
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	207 168,55
Total	207 168,55
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS 80 D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	1 132 068,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 132 068,44
Report à nouveau	2 606 495,77
Sommes distribuables au titre du revenu net	3 738 564,21
Affectation :	
Distribution	1 188 118,49
Report à nouveau du revenu de l'exercice	2 550 445,72
Capitalisation	0,00
Total	3 738 564,21
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1 485 148,11835
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,80
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	271 868,15

Part LBPAM ISR ACTIONS 80 S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	64 113,48
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	64 113,48
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	64 113,48
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	64 113,48
Total	64 113,48
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	10 072 262,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	10 072 262,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	21 743 234,99
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	31 815 497,96

Part LBPAM ISR ACTIONS 80 C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 485 935,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 485 935,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 485 935,35
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 485 935,35
Total	1 485 935,35
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS 80 D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	8 126 466,51
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	8 126 466,51
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	21 743 234,99
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	29 869 701,50
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	29 869 701,50
Capitalisation	0,00
Total	29 869 701,50
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR ACTIONS 80 S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	459 861,11
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	459 861,11
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	459 861,11
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	459 861,11
Total	459 861,11
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

D5c.Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR ACTIONS 80 D

	Net global	Devise	Net unitaire	Devise
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 188 118,49	EUR	0,80	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
Total	1 188 118,49	EUR	0,80	EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			184 942 966,59	78,35
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			184 942 966,59	78,35
Assurance			11 405 541,80	4,83
AGEAS	EUR	6 031	289 005,52	0,12
ALLIANZ SE-REG	EUR	13 778	4 064 510,00	1,72
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	57 321	1 487 479,95	0,63
AXA	EUR	63 651	2 197 869,03	0,93
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	6 811	3 366 677,30	1,43
Automobiles			4 857 226,45	2,06
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	9 439	747 380,02	0,32
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	9 995	336 131,85	0,14
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	28 568	1 658 086,72	0,70
RENAULT SA	EUR	16 947	660 763,53	0,28
STELLANTIS NV	EUR	70 301	872 294,81	0,37
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	6 122	582 569,52	0,25
Banques commerciales			15 766 735,17	6,70
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	196 832	1 910 845,06	0,81
BNP PARIBAS	EUR	37 830	2 328 436,50	0,99
CAIXABANK S.A.	EUR	140 650	754 446,60	0,32
COMMERZBANK AG	EUR	47 566	786 028,15	0,33
CREDIT AGRICOLE	EUR	52 572	721 550,70	0,31
DEUTSCHE BANK AG	EUR	57 719	894 529,06	0,38
ERSTE GROUP BANK	EUR	18 158	894 281,50	0,38
ING GROEP NV	EUR	119 150	1 939 047,10	0,82
INTESA SANPAOLO	EUR	557 974	2 141 225,23	0,91
KBC GROUPE	EUR	13 088	934 744,96	0,40
SOCIETE GENERALE SA	EUR	25 061	560 113,35	0,24
UNICREDIT SPA	EUR	48 304	1 901 486,96	0,81
Biens de consommation durables			393 805,00	0,17
SEB	EUR	3 842	393 805,00	0,17
Biotechnologie			187 741,23	0,08
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	18 361	187 741,23	0,08
Boissons			2 905 623,13	1,23
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	17 363	1 031 014,94	0,43
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	7 344	518 202,59	0,22
HEINEKEN	EUR	6 150	489 786,00	0,21
PERNOD RICARD	EUR	6 391	866 619,60	0,37
Composants automobiles			2 105 304,56	0,89
FERRARI NV	EUR	2 744	1 151 656,80	0,49
MICHELIN (CGDE)	EUR	26 156	953 647,76	0,40
Conglomérats industriels			5 896 125,48	2,50
ROYAL PHILIPS	EUR	22 302	656 124,84	0,28
SIEMENS AG-REG	EUR	28 896	5 240 000,64	2,22
Construction et ingénierie			854 942,92	0,36
ACCIONA S.A.	EUR	4 866	620 415,00	0,26
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	5 654	234 527,92	0,10
Courrier, fret aérien et logistique			2 095 830,61	0,89
AERCAP HOLDINGS	USD	6 819	578 733,64	0,25
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	37 899	1 517 096,97	0,64
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			2 181 725,63	0,92
CARREFOUR	EUR	51 518	788 740,58	0,32
JERONIMO MARTINS	EUR	19 503	344 032,92	0,15

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KESKO OYJ B	EUR	33 301	638 213,67	0,27
NN GROUP NV	EUR	8 194	366 927,32	0,16
WORLDLINE SA	EUR	6 701	43 811,14	0,02
Distribution spécialisée			3 263 372,60	1,38
INDITEX	EUR	46 967	2 495 826,38	1,05
MONCLER SPA	EUR	13 461	767 546,22	0,33
Electricité			12 236 098,69	5,18
ELEC DE PORTUGAL	EUR	226 333	928 417,97	0,39
ENDESA SA	EUR	20 574	403 867,62	0,17
ENEL SPA	EUR	365 695	2 623 861,63	1,11
ENGIE	EUR	72 270	1 121 269,05	0,48
IBERDROLA SA	EUR	267 133	3 710 477,37	1,57
LEGRAND SA	EUR	11 277	1 164 914,10	0,49
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	52 247	912 755,09	0,39
TERNA	EUR	169 453	1 370 535,86	0,58
Equipements de communication			763 940,02	0,32
NOKIA (AB) OYJ	EUR	194 684	763 940,02	0,32
Equipements électriques			7 732 143,00	3,28
PRYSMIAN SPA	EUR	14 703	958 635,60	0,41
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	28 677	6 773 507,40	2,87
Equipements et fournitures médicaux			3 180 078,40	1,35
BIOMERIEUX	EUR	6 504	699 830,40	0,30
ESSILORLUXOTTICA	EUR	10 480	2 228 048,00	0,94
SARTORIUS PRIV.	EUR	1 000	252 200,00	0,11
FPI Bureautiques			782 634,60	0,33
GECINA SA	EUR	7 569	782 634,60	0,33
FPI de détail			1 461 702,56	0,62
KLEPIERRE	EUR	26 444	778 511,36	0,33
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	8 692	683 191,20	0,29
Gaz			202 414,42	0,09
ENAGAS SA	EUR	14 689	202 414,42	0,09
Grands magasins et autres			2 177 045,52	0,92
PROSUS NV	EUR	55 452	2 177 045,52	0,92
Hôtels, restaurants et loisirs			2 103 285,15	0,89
ACCOR SA	EUR	21 605	842 595,00	0,35
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	11 125	722 235,00	0,31
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	7 311	538 455,15	0,23
Industrie aérospatiale et défense			4 577 145,20	1,94
AIRBUS SE	EUR	16 960	2 225 491,20	0,94
SAFRAN SA	EUR	11 140	2 351 654,00	1,00
Infrastructure de transports			366 884,60	0,16
AEROPORTS DE PARIS	EUR	3 182	366 884,60	0,16
Logiciels			10 601 863,18	4,49
BOUYGUES	EUR	5 897	177 263,82	0,08
DASSAULT SYST.	EUR	30 792	1 097 118,96	0,46
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	40 466	849 786,00	0,36
SAP SE	EUR	41 476	8 477 694,40	3,59
Machines			2 124 086,00	0,90
GEA GROUP	EUR	13 073	574 689,08	0,24
SIEMENS ENERGY AG	EUR	35 646	1 178 813,22	0,50
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	18 437	370 583,70	0,16
Marches de capitaux			4 163 122,63	1,76
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	37 596	609 243,18	0,26
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	521 136	2 397 486,17	1,01

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FINCOBANK SPA	EUR	32 171	494 629,13	0,21
MEDIOBANCA SPA	EUR	43 182	661 764,15	0,28
Matériaux de construction			1 684 897,65	0,71
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	5 122	499 907,20	0,21
VINCI SA	EUR	11 291	1 184 990,45	0,50
Media			1 748 942,00	0,74
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	17 810	1 748 942,00	0,74
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			592 213,15	0,25
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	4 814	273 916,60	0,12
QIAGEN N.V.	EUR	7 865	318 296,55	0,13
Papier et industrie du bois			995 140,14	0,42
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	70 840	814 660,00	0,34
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	6 002	180 480,14	0,08
Pétrole et gaz			7 361 522,16	3,12
ENI SPA	EUR	81 673	1 117 449,99	0,47
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	13 613	228 698,40	0,10
NESTE OYJ	EUR	2 002	34 894,86	0,01
OMV AG	EUR	7 769	298 018,84	0,13
REPSOL SA	EUR	65 306	773 549,57	0,33
TOTALENERGIES SE	EUR	83 913	4 908 910,50	2,08
Producteur et commerce d'énergie indépendants			3 150 153,04	1,33
AIR LIQUIDE SA	EUR	14 888	2 579 494,88	1,09
RWE AG	EUR	17 462	570 658,16	0,24
Produits alimentaires			2 576 290,86	1,09
DANONE	EUR	39 429	2 576 290,86	1,09
Produits chimiques			5 911 687,49	2,50
AKZO NOBEL	EUR	13 071	827 394,30	0,35
ARKEMA	EUR	7 109	607 819,50	0,26
BASF SE	EUR	27 031	1 285 459,21	0,54
DSM-FIRMENICH AG	EUR	7 972	985 737,80	0,42
SOLVAY	EUR	5 657	199 126,40	0,08
SYENSQO SA	EUR	7 200	573 192,00	0,24
SYMRISE AG	EUR	9 347	1 159 962,70	0,49
UMICORE	EUR	23 413	272 995,58	0,12
Produits de soins personnels			4 382 345,00	1,86
L'OREAL	EUR	10 900	4 382 345,00	1,86
Produits domestiques			1 852 798,65	0,79
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	12 303	1 038 373,20	0,44
HENKEL AG UND CO KGAA	EUR	10 667	814 425,45	0,35
Produits pharmaceutiques			6 378 951,12	2,70
COVESTRO AG	EUR	10 018	560 406,92	0,24
MERCK KGA	EUR	6 713	1 060 654,00	0,45
SANOFI	EUR	46 238	4 757 890,20	2,01
Produits pour l'industrie du bâtiment			860 597,05	0,36
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	5 843	492 857,05	0,20
SAINT-GOBAIN	EUR	4 500	367 740,00	0,16
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			14 374 749,62	6,09
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 647	970 741,80	0,41
ASML HOLDING NV	EUR	14 530	10 833 568,00	4,59
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	55 382	1 742 317,72	0,74
STMICROELECTRONICS NV	EUR	31 074	828 122,10	0,35
Services aux collectivités			2 148 446,97	0,91
E.ON AG NOM.	EUR	52 466	700 683,43	0,30
POSTE ITALIANE	EUR	66 910	842 396,90	0,35

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	20 507	605 366,64	0,26
Services aux professionnels			3 157 379,22	1,34
BUREAU VERITAS SA	EUR	32 859	978 541,02	0,41
SR TELEPERFORMANCE	EUR	2 793	259 749,00	0,11
WOLTERS KLUWER	EUR	12 684	1 919 089,20	0,82
Services clientèle divers			462 910,14	0,20
EDENRED	EUR	13 607	462 910,14	0,20
Services de télécommunication diversifiés			5 282 367,54	2,24
CELLNEX TELECOM SA	EUR	10 510	382 879,30	0,16
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	119 852	3 162 894,28	1,34
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	337 005	1 236 471,35	0,52
ORANGE	EUR	38 026	391 097,41	0,17
TELEFONICA SA	EUR	24 801	109 025,20	0,05
Services financiers diversifiés			5 957 614,28	2,52
ADYEN NV	EUR	644	903 274,40	0,38
AMUNDI	EUR	7 411	496 907,55	0,21
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	6 280	1 323 196,00	0,57
EURAZEO	EUR	9 979	735 951,25	0,31
EURONEXT NV - W/I	EUR	3 945	384 440,25	0,16
FERROVIAL INTERNATIONAL SE	EUR	16 064	619 749,12	0,26
GBL GROUPE BRUXELLES LAMBERT SA	EUR	10 887	761 545,65	0,32
SMURFIT WESTROCK PLC	GBP	16 306	732 550,06	0,31
Services liés aux technologies de l'information			1 449 831,00	0,61
CAPGEMINI SE	EUR	4 944	958 888,80	0,40
THALES	EUR	3 444	490 942,20	0,21
Soins et autres services médicaux			263 937,06	0,11
FRESENIUS MEDICAL	EUR	6 911	263 931,09	0,11
NMC HEALTH PLC	GBP	49 714	5,97	0,00
Textiles, habillement et produits de luxe			9 963 773,90	4,22
ADIDAS NOM.	EUR	5 126	1 219 475,40	0,52
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 260	2 779 560,00	1,18
KERING	EUR	3 130	803 940,50	0,34
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	7 098	4 886 973,00	2,06
PUMA SE	EUR	7 302	273 825,00	0,12
TITRES D'OPC			43 579 404,91	18,47
OPCVM			40 852 004,91	17,31
Gestion collective			40 852 004,91	17,31
LBPAM ISR OBLI LONG TERME M FCP 5DEC	EUR	1 170	22 082 463,00	9,35
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	1 608	16 818 120,24	7,13
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	187	1 951 421,67	0,83
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			2 727 400,00	1,16
Gestion collective			2 727 400,00	1,16
AC.CAP.FD IV-GR.BUY OUT FCPR B	EUR	10 000	10 400,00	0,00
LBPAM ISR OBLIG JUILLET 2026 PART M	EUR	25 000	2 717 000,00	1,16
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			2 065 500,00	0,88
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 065 500,00	0,88
Textiles, habillement et produits de luxe			2 065 500,00	0,88
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 000	2 065 500,00	0,88

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			1 689 148,00	0,72
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 689 148,00	0,72
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			65 380,00	0,03
WORLDLINE SA	EUR	10 000	65 380,00	0,03
Papier et industrie du bois			856 995,00	0,36
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	28 500	856 995,00	0,36
Pétrole et gaz			186 501,00	0,08
NESTE OYJ	EUR	10 700	186 501,00	0,08
Services de télécommunication diversifiés			580 272,00	0,25
TELEFONICA SA	EUR	132 000	580 272,00	0,25
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			995,70	0,00
Total			232 278 015,20	98,42

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	232 278 015,20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	6 205 447,69
Autres passifs (-)	-2 486 696,64
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	235 996 766,25

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 C	EUR	209 403,31874	166,22
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 D	EUR	1 485 148,11835	128,21
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 S	EUR	63 293,18037	170,19

Rapport annuel

au 29 septembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	237 387 153,19	210 156 573,90
Actions et valeurs assimilées	186 329 865,22	161 890 695,51
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	186 329 865,22	161 890 695,51
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	46 706 824,25	44 205 859,15
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	46 697 224,25	44 198 359,15
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	9 600,00	7 500,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	4 194 968,72	3 784 319,24
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	4 194 968,72	3 784 319,24
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	155 495,00	275 700,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	155 495,00	275 700,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	102 348,31	800 773,19
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	102 348,31	800 773,19
COMPTES FINANCIERS	216 648,40	108 150,20
Liquidités	216 648,40	108 150,20
TOTAL DE L'ACTIF	237 706 149,90	211 065 497,29

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	204 938 931,08	176 059 844,91
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	21 375 278,96	15 803 913,82
Report à nouveau (a)	2 676 333,76	1 764 648,92
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 978 918,21	9 407 122,17
Résultat de l'exercice (a,b)	1 750 176,05	2 751 510,52
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	232 719 638,06	205 787 040,34
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	155 495,00	275 700,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	155 495,00	275 700,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	155 495,00	275 700,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	4 697 213,14	4 029 080,26
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	4 697 213,14	4 029 080,26
COMPTES FINANCIERS	133 803,70	973 676,69
Concours bancaires courants	133 803,70	973 676,69
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	237 706 149,90	211 065 497,29

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1223	5 044 800,00	0,00
Options		
EUREX EURO BUND 10/2022 CALL 147	0,00	11 194 200,00
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 131.5	10 612 800,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
EUREX EURO BUND 10/2022 CALL 149	0,00	3 385 900,00
EUREX EURO BUND 10/2022 CALL 145	0,00	9 121 200,00
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 133	2 540 640,00	0,00
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 130	10 066 080,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTES DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 493,09	383,17
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 464 307,85	6 477 108,06
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	30 778,51	32 309,25
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	5 500 579,45	6 509 800,48
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	142 596,25	787,54
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	24 888,95	3 357,61
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	167 485,20	4 145,15
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 333 094,25	6 505 655,33
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 528 027,75	3 674 823,47
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	1 805 066,50	2 830 831,86
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-54 890,45	-79 321,34
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	1 750 176,05	2 751 510,52

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Événements exceptionnels

La SICAV LBPAM ISR ACTIONS 80 a été absorbée par fusion absorption selon la méthode de l'addition des comptes par le FCP LBPAM ISR ACTIONS 80 le 14 octobre 2022 et les comptes présentés correspondent aux comptes du FCP. Les codes ISIN ayant été maintenus ainsi que la présentation des performances antérieures dans le cadre de la publication du rapport du groupe FROG (AMF AFG), les informations des exercices antérieurs sont celles de la SICAV et ont été maintenues.

Règles d'évaluation des actifs

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé étranger sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à leur dernière valeur estimée.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrats de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière, peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation, pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.

- c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
- 8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante:
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêt de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créances.
- 9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan
L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Frais de gestion

- 10. Pour les actions C, D et S, le prospectus prévoit que les frais de gestion s'élèvent au maximum à 1,70 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
- 11. Pour les actions C, D et S, le taux global de frais de gestion (hors frais de transactions et de rétrocessions) est de 1,45 % TTC sur l'actif moyen annuel.
- 12. Les rétrocessions de frais de gestion sont calculées quotidiennement sur la base des valeurs boursières de chaque fonds cible. Le montant global des rétrocessions se décompose comme suit:
- 13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
- 14. Les comptes annuels sont établis sur la base du dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de septembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts C et S	Capitalisation	Capitalisation
Parts D	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	205 787 040,34	276 253 116,99
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	12 744 574,20	2 451 170,00
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-24 771 267,07	-27 544 204,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 195 907,35	15 238 476,81
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 350 258,73	-5 045 689,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	8 522 847,50	5 285 160,50
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-9 161 207,14	-5 403 795,00
Frais de transactions	-219 539,75	-333 962,28
Différences de change	-22 868,89	74 494,89
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	36 126 988,64	-56 484 512,72
Différence d'estimation exercice N	27 593 846,87	-8 533 141,77
Différence d'estimation exercice N-1	8 533 141,77	-47 951 370,95
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	132 315,00	-65 043,00
Différence d'estimation exercice N	67 995,00	-64 320,00
Différence d'estimation exercice N-1	64 320,00	-723,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 069 959,89	-1 469 003,72
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 805 066,50	2 830 831,86
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	232 719 638,06	205 787 040,34

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	5 044 800,00	2,17
Taux	10 612 800,00	4,56
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	15 657 600,00	6,73
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	12 606 720,00	5,42
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	12 606 720,00	5,42

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 648,40	0,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 803,70	0,06
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	10 612 800,00	4,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	12 606 720,00	5,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	216 648,40	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	133 803,70	0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 612 800,00	4,56
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 606 720,00	5,42

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 AUD		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	867 295,72	0,37	5,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	109 492,75	0,05	58 068,13	0,02	0,00	0,00	49 087,52	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	29 540,14	0,01	3 653,84	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	2 347,89
Coupons et dividendes en espèces	89 395,16
Autres créances	10 605,26
TOTAL DES CRÉANCES	102 348,31
DETTES	
Rachats à payer	10 832,00
Frais de gestion fixe	273 973,69
Collatéraux	4 378 823,80
Autres dettes	33 583,65
TOTAL DES DETTES	4 697 213,14
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	-4 594 864,83

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 C		
Parts souscrites durant l'exercice	88 495,64984	11 083 345,90
Parts rachetées durant l'exercice	-25 690,45723	-3 618 154,29
Solde net des souscriptions/rachats	62 805,19261	7 465 191,61
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	273 867,92813	
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 D		
Parts souscrites durant l'exercice	9 297,90603	1 005 021,42
Parts rachetées durant l'exercice	-179 675,24705	-19 792 516,18
Solde net des souscriptions/rachats	-170 377,34102	-18 787 494,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 641 766,28351	
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 S		
Parts souscrites durant l'exercice	4 546,83226	656 206,88
Parts rachetées durant l'exercice	-9 497,34981	-1 360 596,60
Solde net des souscriptions/rachats	-4 950,51755	-704 389,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	76 805,46831	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	569 265,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	8 836,09
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 739 825,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	42 639,14
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	164 895,45
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	2 565,51
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	2 149 200,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			23 618 742,10
	FR001400FDS4	LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	2 549 500,00
	FR0000994493	LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	21 069 242,10
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			23 618 742,10

3.10. TABLEAU D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d’affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	2 676 333,76	1 764 648,92
Résultat	1 750 176,05	2 751 510,52
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	4 426 509,81	4 516 159,44
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	294 829,33	339 965,16
Total	294 829,33	339 965,16
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 D		
Affectation		
Distribution	1 165 654,06	1 087 286,17
Report à nouveau de l'exercice	2 881 367,19	2 954 075,25
Capitalisation	0,00	0,00
Total	4 047 021,25	4 041 361,42
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 641 766,28351	1 812 143,62453
Distribution unitaire	0,71	0,60
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	305 333,62	335 137,76
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	84 659,23	134 832,86
Total	84 659,23	134 832,86

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	21 375 278,96	15 803 913,82
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 978 918,21	9 407 122,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	23 354 197,17	25 211 035,99
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	333 390,23	1 158 161,36
Total	333 390,23	1 158 161,36
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	22 925 073,92	23 593 538,17
Capitalisation	0,00	0,00
Total	22 925 073,92	23 593 538,17
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	95 733,02	459 336,46
Total	95 733,02	459 336,46

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	310 150 634,56	253 838 330,23	276 253 116,99	205 787 040,34	232 719 638,06
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 C en EUR					
Actif net	36 645 648,29	30 273 182,42	33 535 236,54	25 416 275,88	39 184 316,81
Nombre de titres	280 678,18498	257 125,47628	230 288,56499	211 062,73552	273 867,92813
Valeur liquidative unitaire	130,56	117,73	145,62	120,42	143,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,75	-2,01	10,29	5,48	1,21
Capitalisation unitaire sur résultat	3,07	0,50	0,38	1,61	1,07
Part LBPAM ISR ACTIONS 80 D en EUR					
Actif net	258 042 831,91	211 069 402,20	229 581 779,28	170 290 462,59	182 283 654,12
Nombre de titres	2 482 416,00555	2 266 512,41058	2 007 238,89484	1 812 143,62453	1 641 766,28351
Valeur liquidative unitaire	103,94	93,12	114,37	93,97	111,02
+/- values nettes unitaire non distribuées	2,20	0,63	8,72	13,01	13,96
Distribution unitaire sur résultat	0,71	0,71	0,75	0,60	0,71
Crédit d'impôt unitaire	0,08	0,00	0,30	0,19	0,00 (*)
Report à nouveau unitaire sur résultat	1,73	1,42	0,97	1,63	1,75
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 S en EUR					
Actif net	15 462 154,36	12 495 745,61	13 136 101,17	10 080 301,87	11 251 667,13
Nombre de titres	115 665,17363	103 656,26895	88 101,61226	81 755,98586	76 805,46831
Valeur liquidative unitaire	133,68	120,54	149,10	123,29	146,49
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,81	-2,06	10,53	5,61	1,24
Capitalisation unitaire sur résultat	3,14	0,51	0,39	1,64	1,10

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	5 157	859 259,34	0,37
ALLIANZ SE-REG	EUR	18 068	4 077 947,60	1,75
BASF SE	EUR	33 729	1 448 660,55	0,62
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	12 643	1 218 532,34	0,52
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	3 264	270 324,48	0,12
COMMERZBANK AG	EUR	74 990	809 142,10	0,35
COVESTRO AG	EUR	9 954	508 251,24	0,22
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	30 843	1 012 267,26	0,44
DEUTSCHE BANK AG	EUR	77 383	808 652,35	0,35
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	7 389	1 209 579,30	0,52
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	EUR	31 800	238 690,80	0,10
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	159 655	3 172 025,54	1,36
DHL GROUP	EUR	43 832	1 689 066,12	0,72
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	4 962	441 618,00	0,19
E.ON SE	EUR	73 418	822 281,60	0,36
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	29 549	511 936,43	0,22
FRESENIUS MEDICAL	EUR	13 943	569 432,12	0,25
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	17 555	517 170,30	0,22
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	8 010	588 895,20	0,25
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	EUR	14 013	945 316,98	0,40
HENKEL AG AND CO.KGAA POR	EUR	12 085	721 716,20	0,31
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	57 470	1 801 971,85	0,78
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	35 038	2 308 653,82	0,99
MERCK KGAA	EUR	7 883	1 246 696,45	0,53
MTU AERO ENGINES AG	EUR	1 495	256 766,25	0,11
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	8 399	3 100 070,90	1,33
PUMA SE	EUR	4 812	282 945,60	0,12
RWE AG	EUR	21 859	768 343,85	0,33
SAP SE	EUR	50 067	6 149 228,94	2,65
SIEMENS AG-REG	EUR	34 567	4 689 359,22	2,02
SIEMENS ENERGY AG	EUR	14 052	173 963,76	0,08
SYMRISE AG	EUR	8 349	754 081,68	0,32
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	EUR	358 017	606 838,82	0,26
VOLKSWAGEN AG-PREF	EUR	7 738	842 977,72	0,36
VONOVIA SE	EUR	10 501	239 527,81	0,10
ZALANDO SE	EUR	7 890	166 715,70	0,07
TOTAL ALLEMAGNE			45 828 908,22	19,69
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	17 235	565 652,70	0,24
OMV AG	EUR	9 145	414 451,40	0,18
TOTAL AUTRICHE			980 104,10	0,42
BELGIQUE				
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	15 880	833 858,80	0,36
KBC GROUP NV	EUR	11 308	668 755,12	0,29
SOLVAY	EUR	8 019	840 792,15	0,37
UCB SA	EUR	4 759	369 012,86	0,15
UMICORE	EUR	2 014	45 214,30	0,02
TOTAL BELGIQUE			2 757 633,23	1,19

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	2 938	354 616,60	0,15
AENA SME SA	EUR	2 836	404 413,60	0,18
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	13 372	765 948,16	0,33
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	40 046	308 754,66	0,14
BANCO SANTANDER SA	EUR	716 636	2 593 147,37	1,11
CELLNEX TELECOM SA	EUR	13 337	439 720,89	0,19
ENDESA SA	EUR	17 400	335 385,00	0,14
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	42 823	526 508,79	0,22
IBERDROLA SA	EUR	282 045	2 988 266,78	1,28
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	9 370	330 667,30	0,14
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	32 046	477 325,17	0,20
REPSOL	EUR	92 295	1 437 033,15	0,62
TELEFONICA SA	EUR	167 391	647 468,39	0,28
TOTAL ESPAGNE			11 609 255,86	4,98
FINLANDE				
KESKO OYJ-B SHS	EUR	30 506	517 686,82	0,22
NESTE OYJ	EUR	14 044	451 233,72	0,19
NOKIA OYJ	EUR	164 280	586 151,04	0,25
ORION CORPORATION	EUR	15 910	592 170,20	0,26
SAMPO OYJ A	EUR	8 638	353 985,24	0,16
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	45 632	542 564,48	0,23
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	30 785	999 588,95	0,43
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	27 721	298 139,36	0,13
TOTAL FINLANDE			4 341 519,81	1,87
FRANCE				
ACCOR	EUR	37 973	1 212 857,62	0,52
AEROPORTS DE PARIS	EUR	3 935	440 326,50	0,19
AIRBUS SE	EUR	21 339	2 709 626,22	1,16
AIR LIQUIDE SA	EUR	11 942	1 908 809,28	0,82
ALSTOM	EUR	23 924	540 682,40	0,23
AMUNDI SA	EUR	6 455	344 374,25	0,15
ARKEMA	EUR	4 236	396 320,16	0,17
AXA SA	EUR	87 264	2 459 099,52	1,06
BIOMERIEUX	EUR	8 530	783 224,60	0,34
BNP PARIBAS	EUR	47 558	2 873 929,94	1,23
BOUYGUES SA	EUR	14 401	477 249,14	0,20
BUREAU VERITAS SA	EUR	47 153	1 108 567,03	0,48
CAPGEMINI SE	EUR	6 157	1 020 830,60	0,44
CARREFOUR SA	EUR	52 022	847 178,27	0,36
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	13 810	785 512,80	0,33
COVIVIO SA	EUR	6 332	266 577,20	0,12
DANONE	EUR	39 323	2 055 019,98	0,88
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	21 183	747 653,99	0,32
EDENRED	EUR	13 568	804 311,04	0,34
ENGIE	EUR	71 983	1 045 912,99	0,44
ESSILORLUXOTTICA	EUR	12 477	2 060 701,32	0,89
EURAZEO	EUR	4 242	239 460,90	0,11
GECINA NOMINATIVE	EUR	4 995	483 266,25	0,21
HERMES INTERNATIONAL	EUR	1 346	2 328 310,80	1,00
KERING	EUR	3 248	1 402 811,20	0,60

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KLEPIERRE	EUR	19 695	457 514,85	0,20
L'OREAL	EUR	13 027	5 122 216,40	2,20
LEGRAND SA	EUR	20 900	1 824 570,00	0,79
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	9 408	6 739 891,20	2,90
MICHELIN (CGDE)	EUR	40 218	1 169 137,26	0,50
PERNOD RICARD SA	EUR	6 209	980 090,65	0,42
PUBLICIS GROUPE	EUR	15 227	1 092 689,52	0,47
RENAULT SA	EUR	19 404	754 330,50	0,32
SAFRAN SA	EUR	12 719	1 890 552,16	0,81
SANOFI	EUR	54 383	5 518 786,84	2,37
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	1 027	232 102,00	0,10
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	31 732	4 981 289,36	2,15
SEB	EUR	4 612	408 853,80	0,17
SOCIETE GENERALE SA	EUR	41 216	949 822,72	0,41
SODEXO SA	EUR	7 149	697 170,48	0,30
TELEPERFORMANCE	EUR	2 556	305 186,40	0,13
THALES SA	EUR	5 125	682 137,50	0,30
TOTALENERGIES SE	EUR	101 496	6 324 215,76	2,72
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	7 851	367 034,25	0,16
VALEO SA	EUR	30 512	498 260,96	0,21
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	37 009	1 015 156,87	0,43
VINCI SA	EUR	15 446	1 622 138,92	0,70
VIVENDI	EUR	41 469	344 026,82	0,15
WORLDLINE SA	EUR	16 098	429 011,70	0,19
TOTAL FRANCE			73 748 800,92	31,69
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	11 486	815 046,56	0,35
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	11 331	357 606,36	0,15
TOTAL IRLANDE			1 172 652,92	0,50
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	8 791	247 202,92	0,10
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	42 769	828 221,69	0,36
ENEL SPA	EUR	404 653	2 355 080,46	1,01
ENI SPA	EUR	104 672	1 596 876,03	0,69
FERRARI NV	EUR	997	278 860,90	0,12
FINECOBANK SPA	EUR	25 704	295 981,56	0,13
INTESA SANPAOLO	EUR	824 583	2 011 982,52	0,87
MEDIOBANCA SPA	EUR	60 792	761 723,76	0,32
MONCLER SPA	EUR	17 149	944 566,92	0,41
NEXI SPA	EUR	47 174	273 043,11	0,12
POSTE ITALIANE	EUR	83 616	833 484,29	0,36
PRYSMIAN SPA	EUR	8 204	312 982,60	0,13
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	1 217 091	360 380,65	0,16
TERNA	EUR	80 021	570 389,69	0,24
UNICREDIT SPA	EUR	81 990	1 863 632,70	0,80
TOTAL ITALIE			13 534 409,80	5,82
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	12 987	694 804,50	0,30
TOTAL LUXEMBOURG			694 804,50	0,30

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	50 330	676 435,20	0,29
AEGON	EUR	172 621	790 949,42	0,34
AERCAP HOLDINGS	USD	5 818	344 381,64	0,15
AKZO NOBEL N.V.	EUR	11 213	767 866,24	0,33
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	947	376 432,50	0,16
ASML HOLDING NV	EUR	16 470	9 208 377,00	3,95
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	65 771	758 997,34	0,33
EURONEXT NV	EUR	3 369	222 354,00	0,09
HEINEKEN HOLDING NEW	EUR	4 027	287 527,80	0,13
HEINEKEN NV	EUR	11 928	995 510,88	0,43
ING GROEP NV	EUR	161 266	2 023 888,30	0,87
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	21 961	626 327,72	0,27
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	395 718	1 234 244,44	0,53
KONINKLIJKE PHILIPS NV	EUR	24 560	465 804,96	0,20
NN GROUP NV	EUR	1 369	41 672,36	0,02
PROSUS NV	EUR	79 714	2 225 614,88	0,96
QIAGEN N.V.	EUR	9 582	366 703,14	0,15
RANDSTAD N.V.	EUR	6 817	357 074,46	0,15
STELLANTIS NV	EUR	77 156	1 405 010,76	0,60
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	21 758	538 075,34	0,24
WOLTERS KLUWER	EUR	14 397	1 650 616,05	0,71
TOTAL PAYS-BAS			25 363 864,43	10,90
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	207 120	815 224,32	0,35
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	6 479	90 965,16	0,04
JERONIMO MARTINS	EUR	28 970	615 902,20	0,26
TOTAL PORTUGAL			1 522 091,68	0,65
ROYAUME-UNI				
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	8 861	522 914,08	0,22
NMC HEALTH	GBP	49 714	5,73	0,00
TOTAL ROYAUME-UNI			522 919,81	0,22
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	8 987	720 128,31	0,31
STMICROELECTRONICS NV	EUR	33 758	1 383 571,63	0,60
TOTAL SUISSE			2 103 699,94	0,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			184 180 665,22	79,14
TOTAL Actions et valeurs assimilées			184 180 665,22	79,14
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
LBPAM ISR OBLI JUILLET 2026 Part M	EUR	25 000	2 549 500,00	1,10
LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	EUR	1 215	21 069 242,10	9,05
OSTRUM SRI CASH M	EUR	1 868	18 791 893,20	8,07
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	427	4 286 588,95	1,85
TOTAL FRANCE			46 697 224,25	20,07
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			46 697 224,25	20,07

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
AC.CAP.FD IV-GR.BUY OUT FCPR B	EUR	10 000	9 600,00	0,00
TOTAL FRANCE			9 600,00	0,00
TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE			9 600,00	0,00
TOTAL Organismes de placement collectif			46 706 824,25	20,07
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 000	2 149 200,00	0,92
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 149 200,00	0,92
TOTAL Titres mis en dépôt			2 149 200,00	0,93
Créance représentative de titres prêtés				
BELGIQUE				
UMICORE	EUR	15 000	336 750,00	0,15
TOTAL BELGIQUE			336 750,00	0,15
ESPAGNE				
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	195 000	1 503 450,00	0,65
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	44 000	1 552 760,00	0,66
TOTAL ESPAGNE			3 056 210,00	1,31
PAYS-BAS				
NN GROUP NV	EUR	9 900	301 356,00	0,13
TOTAL PAYS-BAS			301 356,00	0,13
PORTUGAL				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	35 500	498 420,00	0,21
TOTAL PORTUGAL			498 420,00	0,21
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			4 192 736,00	1,80
Indemnités sur titres prêtés			2 232,72	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 1223	EUR	-120	85 495,00	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			85 495,00	0,04
TOTAL Engagements à terme fermes			85 495,00	0,04
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 130	EUR	250	-70 000,00	-0,03
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 131.5	EUR	-500	70 000,00	0,03
EUREX EURO BUND 10/2023 CALL 133	EUR	250	-17 500,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			-17 500,00	-0,01
TOTAL Engagements à terme conditionnels			-17 500,00	-0,01
TOTAL Instruments financier à terme			67 995,00	0,03

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-67 995	-67 995,00	-0,03
TOTAL Appel de marge			-67 995,00	-0,03
Créances			102 348,31	0,04
Dettes			-4 697 213,14	-2,02
Comptes financiers			82 844,70	0,04
Actif net			232 719 638,06	100,00
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 D	EUR	1 641 766,28351	111,02	
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 C	EUR	273 867,92813	143,07	
Parts LBPAM ISR ACTIONS 80 S	EUR	76 805,46831	146,49	

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part LBPAM ISR ACTIONS 80 D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 165 654,061	EUR	0,71	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	1 165 654,061	EUR	0,71	EUR

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ACTIONS 80 (ci-après, le “Produit Financier”)

Identifiant d’entité juridique: 969500F37RGDE7XO1D77

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu’il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n’établit pas de liste d’activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durable ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d’investissement durable ?

OUI
 NON

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu’il n’ait pas eu d’objectif l’investissement durable, il présentait une proportion minimale de 15% d’investissement durables

- Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE
- Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l’UE
- Ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n’a pas réalisé d’investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier différait selon le type d’investissement concerné :

A. Investissement en OPC

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d’autres OPC, dont au moins 90% devaient avoir obtenu le Label ISR français.

B. Investissements en titres vifs

La démarche ISR mise en œuvre par la Société de Gestion visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l’importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et s’articulait autour des 4 piliers suivants :

- Gouvernance responsable
 - Gestion durable des Ressources
 - Transition Énergétique
 - Développement des Territoires
- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d’analyse ESG GREaT – investissements en titres vifs	<p>Rappel de l’objectif : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d’analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d’Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : MSCI EMU dividendes nets réinvestis) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d’exclusion).</p> <p>Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les</p>

	<p>caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 29/09/2023 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 394 1406 607"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (univers – 20%)*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>7.76</td> <td>7.75</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise.</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*	Score Great Moyen	7.76	7.75			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%)*								
Score Great Moyen	7.76	7.75								
<p>Indicateur clés de performances</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d’analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Droits humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nation Unies. <p>Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1294 1334 1619"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible (score de l’univers d’analyse) *</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Empreinte Carbone</td> <td>64.67 tCO2/M€ investi</td> <td>70.90 tCO2/M€ investi</td> </tr> <tr> <td>Droits Humains</td> <td>92.10</td> <td>89.36</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse) *	Empreinte Carbone	64.67 tCO2/M€ investi	70.90 tCO2/M€ investi	Droits Humains	92.10	89.36
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse) *								
Empreinte Carbone	64.67 tCO2/M€ investi	70.90 tCO2/M€ investi								
Droits Humains	92.10	89.36								
<p>Investissements dans des OPC labélisés ISR</p>	<p>Le Produit Financier visait à investir au minimum 90% de son actif net dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.</p> <p>Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les</p>									

	<p>caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 30/09/2024 Le Produit Financier était investi à hauteur de 99,69% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.</p>
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 15% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section “Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l’Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?” de l’annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous.</p> <p>A titre d’exemple, au 30/09/2024, le produit financier était investi à hauteur de 61,52% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section “Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?” ci-dessous.</p>

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d’analyse ESG GREaT

La méthodologie d’analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l’univers d’analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d’analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l’Univers d’Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d’exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit

Financier¹ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.

- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023
Méthodologie	<i>Note moyenne</i>
Score limite/ Score cible	3.22
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	3.24

Investissement dans des OPC labélisés ISR

	2023
Part des investissements en OPC labélisés ISR	100.00%

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	60,98%

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. L'objectif d'Investissement Durable du Produit Financier est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ».

Cet objectif d'Investissement Durable concerne l'ensemble des investissements du fonds, mais l'approche diffère selon le type d'investissement concerné :

A. Investissement en OPC

La définition des Investissements Durables est fixée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents et pouvaient donc varier d'un OPC à l'autre. La définition appliquée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents a été décrite dans l'annexe au prospectus présentant les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque OPC sous-jacents.

B. Investissement en titres vifs

Les investissements durables réalisés par le Produit Financier pouvaient répondre à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Sur la **thématique environnementale**, les six objectifs de la Taxinomie de l'UE étaient considérés dans la stratégie d'investissement, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permet pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») est mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs qui ont été considérés dans la stratégie d'investissement étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains³, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout Investissement Durable réalisé par le Produit Financier réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais plutôt que les Investissements Durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment : Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁴;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;

³ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

⁴ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique⁵;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'accès à la santé :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM_Méthodologie investissements durables » disponible ici <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social différerait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissement en OPC

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social était assuré par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que la méthodologie appliquée par les OPC sous-jacents intégrait bien le contrôle de potentiels préjudices importants aux objectifs de durabilité.

⁵ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

B. Investissement en titres vifs

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux (charbon thermique, pétrole et gaz, déforestation, biodiversité, OGM, biocides, huile de palme, armes controversées, tabac, pornographie, alcool, jeux d'argent, cannabis récréatif) en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁶ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives").

La prise en compte des indicateurs concernant les incidences négatives différerait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissement en OPC

La méthodologie de prise en compte de ces indicateurs était définie par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du produit financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents prenaient bien en compte directement ou indirectement, les indicateurs concernant les incidences négatives et notamment les indicateurs définis dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288. Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, certains indicateurs ont été directement intégrés à la méthodologie de notation propriétaire GREaT permettant d'identifier les investissements durables, ou utilisés pour l'application des politiques d'exclusions.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM- _ Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

⁶ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

B. Investissement en titres vifs

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR ont été pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs. Soit directement lorsque l'indicateur était intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs à la même thématique.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM- _ Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Les mesures prises pour s'assurer du respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme diffèrent selon le type d'investissement concerné :

A. Investissement en OPC

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était contrôlé par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'assure que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents vérifient le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des critères permettant de se conformer aux principes directeurs énoncés ci-dessus et des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM_ Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

B. Investissement en titres vifs

Le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁷ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁸;

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non

⁷ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

⁸ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/09/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
LBPAM ISR OBLI LONG TERME M	OPC		9,36%	France
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		7,13%	France
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	4,59%	Pays-Bas
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	3,59%	Allemagne
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	2,95%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	2,87%	France
EURO	Autres et Liquidités		2,22%	
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	2,22%	Allemagne
TOTALENERGIES SE FP EUR	Actions	Énergie	2,08%	France
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	2,02%	France
L'OREAL FP EUR	Actions	Biens de Consommation de Base	1,86%	France
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Actions	Finance	1,72%	Allemagne
IBERDROLA SA SQ EUR	Actions	Services aux Collectivités	1,57%	Espagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG GY EUR	Actions	Finance	1,43%	Allemagne
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Actions	Services de Communication	1,34%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

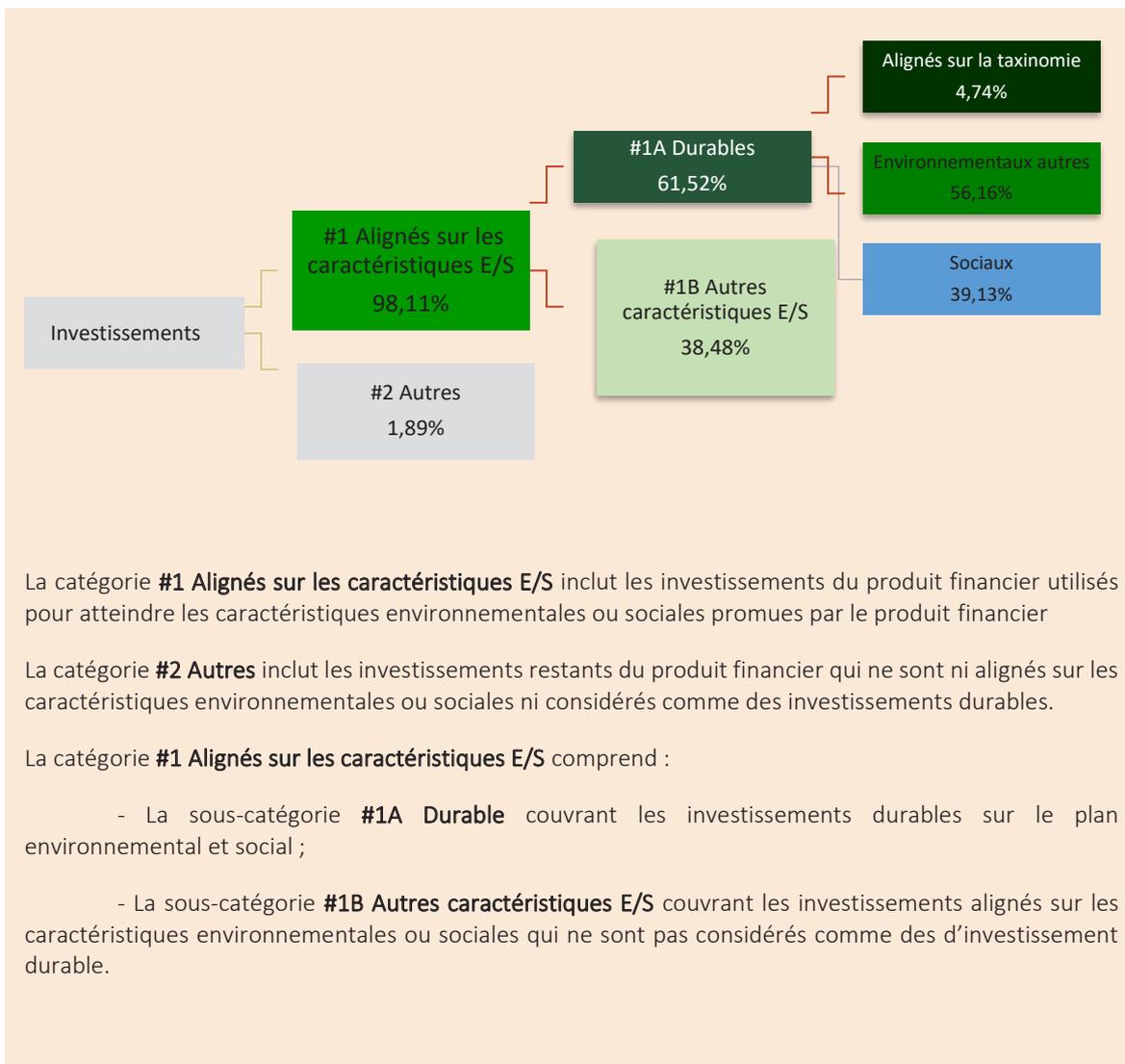
Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 98,11% de son actif net au 30/09/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 15% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 61,52% de son actif net au 30/09/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 56,16% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 39,13% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁹. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,74% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

⁹ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30/09/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 79,96% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	3,2%
Matériaux	5,5%
Industrie	12,87%
Consommation discrétionnaire	12,21%
Biens de consommation de base	5,72%
Santé	3,48%

Finance	15,98%
Technologie de l'information	10,99%
Services de communication	3,23%
Services aux collectivités	5,84%
Immobilier	0,95%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 20,04% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	10,51%
Autres et liquidités	9,53%
Produits dérivés	0%

Au 30/09/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 8,51% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁰ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

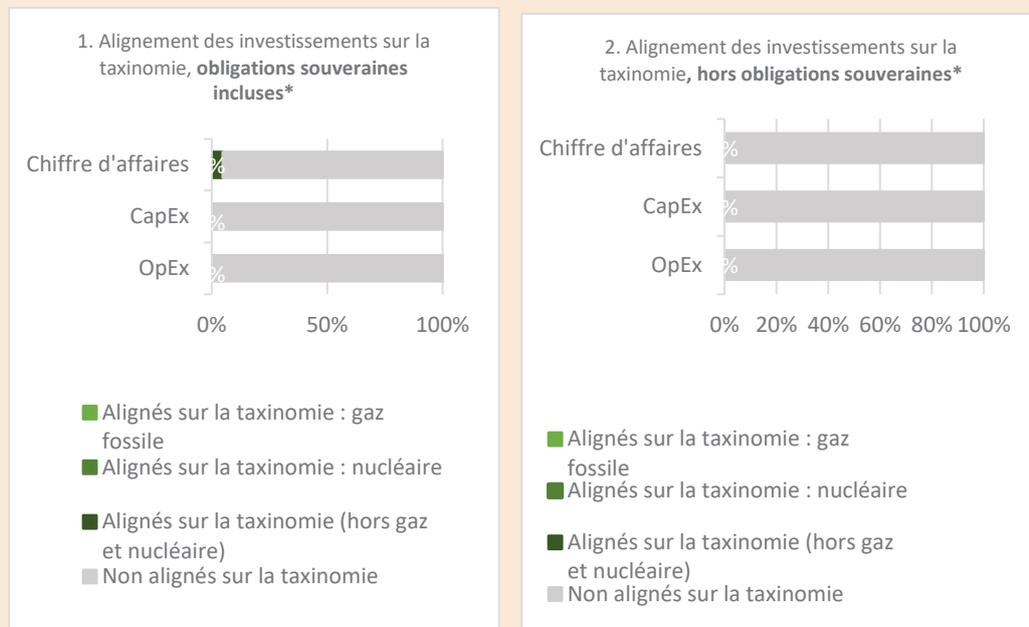
Non

¹⁰ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/09/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,04% et 0% respectivement au 30/09/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 15% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 56,16% au 30/09/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 15% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 39,13% au 30/09/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 1,89% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

LBPAM ISR ACTIONS 80

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

LBP AM

36, quai Henri IV

75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LBPAM ISR ACTIONS 80

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
LBP AM

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR ACTIONS 80,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM ISR ACTIONS 80 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « A2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux OPC à capital variable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 21 janvier 2025

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE